



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 5 octobre 2016

SOMMAIRE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

CABINET

. Arrêté PREF/CABINET/BC/2016277-0001 du 3 octobre 2016 modifiant l'arrêté n° 2016239-0001 du 26 août 2016 portant désignation des délégués de l'administration au sein des commissions de révision de listes électorales politiques des communes de l'arrondissement de Perpignan pour la période du 1er septembre 2016 au 31 août 2017

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE AMENAGEMENT

. Avis d'insertion au RAA fixant la date et l'ordre du jour de la commission CDAC

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA DIRECCTE

. Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne. Dossier : O2 PERPIGNAN 32 avenue Georges Guynemer 66000 PERPIGNAN. SAP N° : 513587899

. Arrêté UD DIRECCTE/EPDL/2016277-0001 portant renouvellement d'agrément d'un organisme de services à la personne. Dossier : O2 PERPIGNAN 32 avenue Georges Guynemer 66000 PERPIGNAN. SAP N° : 513587899

. Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne. Dossier : Association Joseph SAUVY, 23, rue François Broussais CS 20007 – 66000 PERPIGNAN. SAP N° : 776190951

. Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne. Dossier : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) de CANET EN ROUSSILLON, 1 impasse Mermoz 66140 CANET EN ROUSSILLON. SAP N° : 266600378

. Décision du 04/10/16 relative à l'organisation de l'inspection du travail dans les département des Pyrénées-Orientales



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Bureau du cabinet

Dossier suivi par :
Christine MEYA

☎ : 04.68.51.65.24

☎ : 04.89.12.29.18

Mél

christine.meya@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 3 octobre 2016

A R R E T E N°PREF/CABINET/BC/2016277-0001

**modifiant l'arrêté n° PREF/CABINET/BC/2016239-0001 du 26 août 2016
portant désignation des délégués de l'administration
au sein des commissions de révision des listes électorales politiques
des communes de l'arrondissement de Perpignan pour la période
du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017**

**Le Préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU le code électoral, notamment l'article L17 relatif à la composition de la commission administrative ;

VU l'arrêté n° PREF/CABINET/BC/2016239-0001 du 26 août 2016 portant désignation des délégués de l'administration au sein des commissions de révision des listes électorales politiques des communes de l'arrondissement de Perpignan pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 ;

VU l'arrêté n°PREF/CABINET/BC/2016238-0001 du 25 août 2016 instituant les bureaux de vote et établissant la liste des emplacements d'affichage électoral du département des Pyrénées-Orientales pour la période du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018;

VU la circulaire n° NOR/INT/A/1317573C du 25 juillet 2013 du ministre de l'intérieur relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU le courriel de la mairie de Toulouges, demandant le remplacement du délégué de l'administration M. Philippe MIRETE, au septième bureau de vote de la commune,

VU le courriel de la mairie de Rivesaltes, demandant le remplacement du délégué de l'administration Madame Olga GIL née SAVARIN, au premier bureau de vote de la commune ;

VU le courriel de la mairie de Trouillas demandant de nommer trois nouveaux délégués de l'administration, suite à la création d'un deuxième bureau de vote sur la commune.

SUR proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet ;



Adresse Postale :
Hôtel de la Préfecture – 24 quai Sadi-Carnot – 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone :
04.68.51.66.66

⇨ INTERNET : <http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr>

⇨ COURRIEL : pref-contact@pyrenees-orientales.gouv.fr

ARRETE

ARTICLE 1er : Madame Valérie OCAMPO, domiciliée 10, rue Emile ZOLA- à Toulouges (66350) est désignée en qualité de déléguée de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales du bureau de vote n°7 de la commune de Toulouges.

ARTICLE 2 : Madame Marie-Josée MANGIN, née MOURA domiciliée 11, rue Saint-Gaudérique - à Rivesaltes (66600) est désignée en qualité de déléguée de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales du bureau de vote n°1 de la commune de Rivesaltes

ARTICLE 3 : Monsieur Christophe RODRIGUES PEREIRA, domicilié 11, rue des Chasselas - à Trouillas (66300) est désigné en qualité de délégué de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales du bureau de vote n°1 de la commune de Trouillas.

Madame Myriam PUIG née SALMON domiciliée 17, rue d'Alger - à Trouillas (66300) est désignée en qualité de déléguée de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales du bureau de vote n°2 de la commune de Trouillas.

Monsieur Maxime DEJEAGER, domicilié 13, avenue du Canigou - à Trouillas (66300) est désigné en qualité de délégué de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales de la liste générale de la commune de Trouillas.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté modifie l'arrêté préfectoral n°2016239-0001 du 26 août 2016.

ARTICLE 5 : Madame la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet, Messieurs les Maires de Toulouges, Rivesaltes, Trouillas sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation :
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet


Hélène GIRARDOT

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2016 au
31 août 2017

COMMUNE	BUREAU	NOM	ADRESSE 1	ADRESSE 2	CODE POSTAL
ALENYA	1er bureau	M. Raymond CALAVERA	19, rue du Château d'Eau	ALENYA	66200
ALENYA	2ème bureau	Mme Claude COMTE	1, impasse de la Mer	ALENYA	66200
ALENYA	3ème bureau	M. Christian BONAPOS	7 rue des Mimosas	ALENYA	66200
ALENYA	Liste générale	M. Jean TOURRES	Place Henri Sayroux	ALENYA	66200
ANSIGNAN		M. Joël DELOS	1 rue de la Borde	ANSIGNAN	66220
BAGES	1er bureau	Mme Marie-Hélène GUEROULT née MUNOZ	8 rue Honoré de Balzac	BAGES	66670
BAGES	2ème bureau	Mme Corine BORDES	20 Rue des Eglantiers	BAGES	66670
BAGES	3ème bureau	M. Gérard BIGOURDAN	21, rue du Boulodrome	BAGES	66670
BAGES	Liste générale	M. Georges MENCION	14 rue des Micocouliers	BAGES	66670
BAHO	Liste générale	M. Michel LADRECH	5 rue du Pardal	BAHO	66540
BAHO	1er bureau	M. Raymond ATHIEL	15 rue des tourterelles	BAHO	66540
BAHO	2ème bureau	M. Raymond CLAVEL	2, rue des Cigales	SAINT-ESTEVE	66240
BAIXAS	1er bureau	Mme Marie-France STRAUMANN née BOBO	46 bd Sadi-Carnot	BAIXAS	66390
BAIXAS	2ème bureau	Mme Renée FERRE née MEHAUT	53 rue Voltaire	BAIXAS	66390
BAIXAS	Liste générale	Mme Georgette OUILLET née TORREILLES	4 boulevard de la Fontaine	BAIXAS	66390
BELESTA		M. Raymond PLAZAS	Route de Picaubeil	BELESTA	66720

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2016 au
31 août 2017

BOMPAS	1er bureau	M. André BARBE		12, rue du château d'eau	BOMPAS	66430
BOMPAS	2ème bureau	Mme Marie GUITER née FABRESSE		63, avenue du Haut Vernet	BOMPAS	66430
BOMPAS	3ème bureau	M. Christian AUGE		École Jean Moulin - Rue Honoré de Balzac	BOMPAS	66430
BOMPAS	4ème bureau	M. Jean-Claude POUGET		6, rue du Castillet	BOMPAS	66430
BOMPAS	5ème bureau	M. Gabriel ELIAS		4, avenue de Lamans	BOMPAS	66430
BOMPAS	6ème bureau	Mme Madeleine ARNAUD née PORTAL		8, avenue du Canigou	BOMPAS	66430
BOMPAS	Liste générale	M. Jacques BLANCH		39, rue des Églantines	BOMPAS	66430
BROUILLA		M Vincent MANUGUERRA		24 Avenue Maréchal Joffre	BROUILLA	66620
CABESTANY	1er bureau	M. Paul NACIO CASALIES		34, rue Julien Panchot	CABESTANY	66330
CABESTANY	2ème bureau	M. Patrick SPERRING		5, impasse Louis Torcatis	CABESTANY	66330
CABESTANY	3ème bureau	M. Georges DELEUZE		3 avenue des Oliviers de Bohème	CABESTANY	66330
CABESTANY	4ème bureau	M Bernard MALLET		3, chemin Château Roussillon	CABESTANY	66330
CABESTANY	5ème bureau	Mme Marie-Christine MONTOYA née GANDON		36, rue du chasselas	CABESTANY	66330
CABESTANY	6ème bureau	M. Joachim ASECIO		41 rue du Lieutenant Gilles	CABESTANY	66330
CABESTANY	7ème bureau	Mme Josette CANDELA née BERTHOMIEU		9 rue des Jonquilles	CABESTANY	66330
CABESTANY	8ème bureau	Mme Michèle GODEFROY née ADELL		26 rue Pomarède	CABESTANY	66330
CABESTANY	9ème bureau	Mme Eliane BERTRAND née NOGUES		26 avenue de Provence	CABESTANY	66330

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2016 au
31 août 2017

CABESTANY	Liste générale	M. Gérard MARQUES	13, chemin de Carcassonne	CABESTANY	66330
CAIXAS		Mme Nathalie RODA	Camp Grand	CAIXAS	66300
CALCE		M. Edmond SOL	8, rue des Albères	CALCE	66600
CAMELAS		M. LEHOUSINE Bernard	Hameau de Bellecroze	THUIR	66300
CANET en ROUSSILLON	1er bureau	M. Claude FOUCLET	5 carrer del Podaire	CANET EN ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	2ème bureau	Mme Christiane SCHILLINGER veuve FINES	3 impasse François Aliès	CANET EN ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	3ème bureau	M. Marie-François GNANOU	30, allée Surcouf	CANET EN ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	4ème bureau	M. Jean-Claude DEBONNE	21, rue del Espigolaire	CANET EN ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	5ème bureau	Mme Josiane LE GRALL	7, impasse des Cyrès	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	6ème bureau	M. Maria EISENFELD née DI BONO	3 rue de la Corvette	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	7ème bureau	M. Claude SEBASTIEN	5, rue Maréchal Juin	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	8ème bureau	Mme Karine PIERSON	2 rue de la Corvette	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	9ème bureau	M. Joseph MASCLE	8 av Frédéric MISTRAL - Lot jardins bord de plage	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	10ème bureau	Mme Patricia REMY	6 carrer llarg	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	11ème bureau	M. Pierre GARRIDO	7 rue Denis PAPIN – Lot Vert Vallon	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	12ème bureau	Mme André DOMINGO	Allée du levant – res les Marines du Soleil - Esc C - Apt 42	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	Liste générale	M. Alain MERCIER	5, rue du Pardal	CANET EN ROUSSILLON	66140

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2016 au
31 août 2017

CANOHES	1er bureau	Mme Ginette HUGUET	1 rue du Carlitte	CANOHES	66680
CANOHES	2ème bureau	M. Jean-Paul DEPRE	1 rue de la Cote Vermeille	CANOHES	66680
CANOHES	3ème bureau	Mme Stéphanie SAQUE	4 rue de la POURTALADE	CANOHES	66680
CANOHES	4ème bureau	Mme Marie-José FABRE née DUTARD	10 chemin du Moulin	CANOHES	66680
CANOHES	5ème bureau	Mme Espérance RONDEAU née MIRET	1 rue des Pinsons	CANOHES	66680
CANOHES	6ème bureau	Mme Martine DENJEAN née ARMADA	13 rue de la Cave Coopérative	CANOHES	66680
CANOHES	Liste générale	M. Jean PRADERE	8 rue des Vignes	CANOHES	66680
CARAMANY		M. Claude VISMARA	21 rue des Acacias	CARAMANY	66720
CASES DE PENE		M. Raoul DA SILVA	9, rue des amandiers	CASES DE PENE	66600
CASSAGNES		M. Daniel OMS	10, rue des Corbières	CASSAGNES	66720
CASTELNOU		M. Francis COBO		CASTELNOU	66300
CAUDIES DE FENOUILLEDES		M. Jean Raoul PAYRE	rue de l'ermitage	CAUDIES DE FENOUILLEDES	66220
CLAIRA	1er bureau	Mme POUDOU Martine née BOHER	5 bis rue du Roussillon	CLAIRA	66530
CLAIRA	2ème bureau	M. Claude LAPORTE	1 rue des Fauvettes	CLAIRA	66530
CLAIRA	3ème bureau	M. Joël GRANDJEAN	10 Carrer del Caball	CLAIRA	66530

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2016 au
31 août 2017

CLAIRA	Liste générale	M. LLABRES Jean-Michel	21 rue des Primeurs	CLAIRA	66530
CORBERE		Mme Nathalie CASELLAS née CLEMENT-EMRICH	42, rue Maréchal Joffre	CORBERE LES CABANES	66130
CORBERE LES CABANES		M. André RUIZ	12, rue de Cerdagne	CORBERE LES CABANES	66130
CORNEILLA DEL VERCOL	1er bureau	M. Bernard BEAUVAIS	12, rue Albert BAUSIL	CORNEILLA DEL VERCOL	66200
CORNEILLA DEL VERCOL	2ème bureau	M. Albert BRIAL	19, rue de la Madeloc	CORNEILLA DEL VERCOL	66200
CORNEILLA DEL VERCOL	Liste Générale	Mme Marie LERAT née CERVERA	5, RN 114	CORNEILLA DEL VERCOL	66200
CORNEILLA LA RIVIERE	1er bureau	M. Jean-Pierre TUFU	38 rue de la Clave Verte	CORNEILLA LA RIVIERE	66550
CORNEILLA LA RIVIERE	2ème bureau	M. Emile PERONNE	1, chemin d'Estagel	CORNEILLA LA RIVIERE	66550
CORNEILLA LA RIVIERE	Liste générale	M. Jean-Pierre BAUX	7, cité Beausoleil	CORNEILLA LA RIVIERE	66550
ELNE	1er bureau	Mme Raymonde LACROUX	25 rue de la Paix	ELNE	66200
ELNE	2ème bureau	Mme MOULAI Lebia	6 impasse Miquel de Giginta	ELNE	66200
ELNE	3ème bureau	M. Pierre BARTHES	11 rue Joseph Sébastien Pons	ELNE	66200
ELNE	4ème bureau	M. Etienne COMMES	3 rue Pierre Mendès France	ELNE	66200
ELNE	5ème bureau	Mme Audrey OUDART née SINTES	13 rue des poiriers	ELNE	66200
ELNE	6ème bureau	M. Jacques LIDOINE	7 Promenade des enfants de la maternité	ELNE	66200
ELNE	7ème bureau	M. Pierre PATAU	Quartier de l'Homme Mas Coderc	ELNE	66200

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2016 au
31 août 2017

ELNE	8ème bureau	M. Nicolas SAUVAGET	Cami de la Mart – Mas de la Deveze	ELNE	66200
ELNE	Liste générale	Mme CONTE née RIGAUD Yvette	6 rue du 11 Novembre	ELNE	66200
ESPIRA DE L'AGLY	1er bureau	M. Marcel LOUBAT	30, rue du 4 septembre	ESPIRA DE L'AGLY	66600
ESPIRA DE L'AGLY	2ème bureau	M. Maurice CRITG	15 rue Pierre Banyuls Pouchès	ESPIRA DE L'AGLY	66600
ESPIRA DE L'AGLY	Liste générale	Madame NAVARRO Josiane née MUNDO	6, rue des genêts	ESPIRA DE L'AGLY	66600
ESTAGEL	1er bureau	M. Michel FORNER	Impasse Danton	ESTAGEL	66310
ESTAGEL	2ème bureau	M. José Julien VALERO	6 rue Gilbert Brutus	ESTAGEL	66310
ESTAGEL	Liste générale	Mme Michelle HENIN née MARTINASSO	4 rue du Carignan	ESTAGEL	66310
FENOUILLET		Mme Stéphanie BAQUE	Le Redouna	FENOUILLET	66220
FOSSE		M. SIRE Serge	Place du village	FOSSE	66220
FOURQUES	1er bureau	Mme Annie SANCHEZ née RONDOS	22 rue du Puits	FOURQUES	66300
FOURQUES	2ème bureau	M. Marcel GIRBAUT	2 Chemin de l'Aramon	FOURQUES	66300
FOURQUES	Liste générale	Mme Joëlle DURAND	16 Place de la Mairie	FOURQUES	66300
LANSAC		Mlle Corinne CORGOL	18 place de l'Eglise	LANSAC	66720
LATOUBAS ELNE	1er bureau	M. André BOUSSAT	7 place des palmiers	LATOUBAS ELNE	66200
LATOUBAS ELNE	2ème bureau	M. Alain COMAS	2, rue de la Garrigue	LATOUBAS ELNE	66200
LATOUBAS ELNE	Liste générale	M. BERTIC Rémy	9 rue du muscat	LATOUBAS ELNE	66200
LATOUBAS ELNE		M. CARLES Hervé	20 Avenue Général de Gaulle	LATOUBAS ELNE	66720

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2016 au
31 août 2017

LE BARCARES	1er bureau	Mme Annette MATRA	31 rue Jean-Sébastien Pons	ST LAURENT DE LA SALANQUE	66250
LE BARCARES	2ème bureau	Mme Huguette RAYSSAC née LAMARQUE	2 bd Emile Zola Résidence Patio des Minorquines	LE BARCARES	66420
LE BARCARES	3ème bureau	M. Robert ALCARAZ	46 place du muguet	LE BARCARES	66420
LE BARCARES	4ème bureau	Mme Gisèle RONZONI née GRANDSAGNES	18 rue Amain Colas	LE BARCARES	66420
LE BARCARES	5ème bureau	M. Pierre THIVER	2 rue des Saules Pleureurs	LE BARCARES	66420
LE BARCARES	6ème bureau	Mme Francine NOWICKI née DONAIN	1, impasse la Galiote	LE BARCARES	66420
LE BARCARES	Liste générale	Mme Annie DUPONT née CARLIER	35B, résidence Les Etandines	LE BARCARES	66420
LE SOLER	1er bureau	Mme Simone PICAUD née CASTRES	66 avenue Jean Jaurès	LE SOLER	66270
LE SOLER	2ème bureau	Mme Anny GOUPIL née FOURNIER	11 avenue du Général de Gaulle	LE SOLER	66270
LE SOLER	3ème bureau	M. René COUDOUGNAN	44 avenue Victor Hugo	LE SOLER	66270
LE SOLER	4ème bureau	M. Lucien DELIBES	32 rue Franklin	LE SOLER	66270
LE SOLER	5ème bureau	Mme Chantal GODET née GEA	route de Toulouges	LE SOLER	66270
LE SOLER	6ème bureau	Mme Emma BILLES veuve ABRIBAT	21 rue Henri Barbusse	LE SOLER	66270
LE SOLER	Liste générale	Mme Raymonde ESTIOT née BOBIER	5 impasse des treilles	LE SOLER	66270
LESQUERDE		M. Gérard MICHEL	105 grand rue du Capitoul	LESQUERDE	66220
LLAURO		M. Marcel BOURRA	La Calcine	LLAURO	66300
LLUPIA	1er bureau	M. Jean-Louis DUPONT	34 rue Amadeus Mozart	LLUPIA	66300

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2016 au
31 août 2017

LLUPIA	2ème bureau	M. Mohamed CAMARA	2 carrer del Rey	LLUPIA	66300
LLUPIA	Liste générale	M. Hugues FEDERICI	3 avenue Général Sébastien Battle	LLUPIA	66300
MAURY		Mme Carole DURAND	Lot la Flourine	MAURY	66460
MILLAS	1er bureau	M. Alain PELISSIER	Las Argiles – ancienne route de Thuir	MILLAS	66170
MILLAS	2ème bureau	Mme Renée CREMASCHI née TAGNERES	1 rue du 11 novembre 1918	MILLAS	66170
MILLAS	3ème bureau	M. Régis BIENAIME	Rue des Cerisiers	MILLAS	66170
MILLAS	4ème bureau	Mme Nadine SALES née FRANC	impasse de l'Ile	MILLAS	66170
MILLAS	Liste générale	Mme Carmen BOLORINOS née FLORES	153 avenue Jean Jaurès	MILLAS	66170
MONTESCOT		Mme Arlette SUBRA née ERRE	Lieu-dit La Trobe	MONTESCOT	66200
MONTNER		Mme Catherine DIOT née COSTE	38, Grand Rue	MONTNER	66720
NEFIACH		M. Gilbert ADROGUER	Allée de Gironelles (Route de Corbère)	NEFIACH	66170
OPOUL PERILLOS		Mme Paulette TORRES	8, rue de Salveterre	OPOUL PERILLOS	66600
ORTAFA		M. Joseph TUBERT	21, rue du Château	ORTAFA	66560
PASSA		Mme Aurélie CARBO	14 lot les Mimosas	PASSA	66300
PERPIGNAN - Canton 6 -	B.V. 601 à 607	Mme Josiane BETRIU née TANYERES	26 rue Pierre Vidal	PERPIGNAN	66000
PERPIGNAN - Canton 6 -	B.V. 608 à 616	M. Paul DUMAZERT	12 rue Alexandre Ansaldo	PERPIGNAN	66000
PERPIGNAN - Canton 7 -	B.V. 701 à 711	M Jean DOMINGO	20 rue des Myosotis	PERPIGNAN	66000

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2016 au
31 août 2017

PERPIGNAN - Canton 8 -	B.V. 801 à 805	Mme Pépita DELSOL née BARRERO	19, impasse Emmanuel Chabrier	PERPIGNAN	66000
PERPIGNAN - Canton 8 -	B.V. 806 à 810	M. Roger MAUFROY	595 Chemin des Jardins St Jacques	PERPIGNAN	66000
PERPIGNAN - Canton 9 -	B.V. 901 à 907	M. Jaume ROURE	13 place des Poilus	PERPIGNAN	66000
PERPIGNAN - Canton 9 -	B.V. 908 à 916	Mme Marie-Claire MALPAS LABRUSSE	15 rue du Tour de France	PERPIGNAN	66000
PERPIGNAN - Canton 10 -	B.V. 1001 à 1012	Mme Josette ROIG née MISTRAL	1554 chemin de Mailloles – Mas Paloma	PERPIGNAN	66000
PERPIGNAN - Canton 11 -	B.V. 1101 à 1110	Mme Sylvie ROUQUET	6, rue des Piverts	PERPIGNAN	66000
PERPIGNAN - Liste Générale	Liste générale	M. Claude PLA	45 rue Claude Bernard	PERPIGNAN	66000
PEYRESTORTES		Mme Hélène GOMEZ	11, rue de la Révolution Française	PEYRESTORTES	66600
PEZILLA LA RIVIERE	1er bureau	M. Pierre ROULIN	7 impasse des Fenouillèdes	PEZILLA LA RIVIERE	66370
PEZILLA LA RIVIERE	2ème bureau	M. Claude ROLLAND	3 impasse de la Bousquette	PEZILLA LA RIVIERE	66370
PEZILLA LA RIVIERE	Liste générale	M. Jean PRATSEVALL	11 rue de la Liberté	PEZILLA LA RIVIERE	66370
PIA	1er bureau	M. Pierre GASPARD	15, chemin de l'étang Long	PIA	66380
PIA	2ème bureau	M. Denis ASSEMAT	20 place Pau Casals	PIA	66380
PIA	3ème bureau	M. Francis VERDAGUER	6, rue des Nymphes	PIA	66380
PIA	4ème bureau	Mme Annie MICHEL	Chemin de l'Etang Long	PIA	66380
PIA	5ème bureau	M. VANDOMME Julien	2, rue Voltaire	PIA	66380

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2016 au
31 août 2017

PIA	6ème bureau	Mme ESPEJO Bérengère née CAMATTA	3, avenue de Rivesaltes	PIA	66380
PIA	7ème bureau	M. DURAND Denis	3, rue Serra Marceau	PIA	66380
PIA	Liste générale	M. Henri CALT	14, rue Jean Moulin	PIA	66380
PLANEZES		M. Georges JOURDA	traverse des vignes	PLANEZES	66720
POLLESTRES	1er bureau	M. Jean Pierre AURIAC	1 impasse du Levant	POLLESTRES	66450
POLLESTRES	2ème bureau	M. Guy BUFORN	27, rue Victor Hugo	POLLESTRES	66450
POLLESTRES	3ème bureau	M. Albert GOZAL	31, rue Lamartine	POLLESTRES	66450
POLLESTRES	Liste générale	M. Daniel TUR	5, imp. des Arbousiers	POLLESTRES	66450
PONTEILLA	1er bureau	Mme Marie-Claude VIGO née MARTELO	1, rue de la Fontaine	PONTEILLA	66300
PONTEILLA	2ème bureau	Mme Mary SANCHIZ née AGUER	4, avenue de Perpignan	PONTEILLA	66300
PONTEILLA	Liste générale	M. Alain BILOTTE	15 rue des roitelets	PONTEILLA	66300
PRUGNANES		Mme Kristell CORLAY	2, rue de la Fontaine	PRUGNANES	66220
RASIGUERES		Mme JEAN Annie	1 rue de l'Ecole	RASIGUERES	66720
RIVESALTES	1er bureau	Mme Marie-Josée MANGIN née MOURA	11 rue Saint-Gaudérique	RIVESALTES	66600
RIVESALTES	2ème bureau	Mme Francette BRENON née DEFIGIER	4, rue Cassanyes	RIVESALTES	66600
RIVESALTES	3ème bureau	Mme Raymonde MAMIQUE née GUILLAUME	30, rue Louis Torcatis	RIVESALTES	66600
RIVESALTES	4ème bureau	Mme Anne-Marie BOY née AZAM	14, rue Saint-André	RIVESALTES	66600

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2016 au
31 août 2017

RIVESALTES	5ème bureau	Mme Antoinette ESQUERRE née NADAL	1 rue Émile PARES	RIVESALTES	66600
RIVESALTES	6ème bureau	M. Yves HATTON	5, impasse Degas	RIVESALTES	66600
RIVESALTES	Liste générale	Mme Jacqueline ANDRE ép BOCHE	19 rue St André	RIVESALTES	66600
SAINT ARNAC		M. Cyrille COULEAU	2 rue Hugues de Paganis	SAINT ARNAC	66220
SAINT CYPRIEN	1er bureau	Mme BOY Marie-Josée née MARTIN	1 rue Edmond de Goncourt	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	2ème bureau	M. Georges PREVOTEAU	213 Hameau des bougainvilliers	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	3ème bureau	Mme. Jeanne VALENTINI née LOFFREDO	10 rue Condorcet – Port des sables bât A appt n° 54	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	4ème bureau	M. René BOUSQUET	15 impasse Joliot Curie	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	5ème bureau	Mme Chantal CALDERON née ANDRE	9 rue Jean de la Hire	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	6ème bureau	Mme Évelyne VIVIEN née MARCHAND	6 rue Joseph Kessel	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	7ème bureau	Mme Marie-Carmen FABREGA née PERACAULA	7 rue Louis Pasteur	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	8ème bureau	M. Jean MALKIEL	7 rue Julien Benda	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	9ème bureau	Mme Suzanne PREVOTEAU	Rés la Palmeraie Appt 9 rue Camille Mauclair	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	Liste générale	M Jean LEBRETON	37 rue Georges Courteline	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT ESTEVE	1er bureau	M. Thierry LANNES	11, rue du refuge	SAINT ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	2ème bureau	M. Ildefonso DE LA TORRE	5 avenue du Balcon du Canigou	SAINT ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	3ème bureau	Mme Marie-Jacqueline DUGUET née COUSSEN	16 rue de Batère	SAINT ESTEVE	66240

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2016 au
31 août 2017

SAINT ESTEVE	4ème bureau	Mme Jeanne PAYRI CHINANOU née BILLES	16 allée de Longchamp	SAINT ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	5ème bureau	M Gérard BEDOU	9 rue des cerisiers	SAINT ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	6ème bureau	Mme Hélène PAREDES née SKIBA	11 rue Mirasol	SAINT ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	7ème bureau	M Bernard HUMBERT	3 place des mouettes	SAINT-ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	8ème bureau	M Marc GONZALVEZ	10 rue des Charentes	SAINT ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	Liste générale	M. Roland GIRAUD	109 avenue de Rivesaltes	SAINT ESTEVE	66240
SAINT FELJU D'AMONT		Mme Christiane ATO née DIAZ	Placette Iglésias	SAINT FELJU D'AMONT	66170
SAINT FELJU D'AVALL	1er bureau	M. Marc BOESSER	9 rue du Moulin d'Avall	SAINT FELJU D'AVALL	66170
SAINT FELJU D'AVALL	2ème bureau	M. Albert PIGUILLEM	13 rue de l'Hôtel de ville	SAINT FELJU D'AVALL	66170
SAINT FELJU D'AVALL	Liste générale	M. Jean-Marie MAURAT	3 rue des Corbières	SAINT FELJU D'AVALL	66170
SAINT HIPPOLYTE	1er bureau	M. Christophe DUPUIS	1, rue Pasteur	SAINT HIPPOLYTE	66510
SAINT HIPPOLYTE	2ème bureau	M.HUREL Philippe	4 rue Jules Ferry	SAINT HIPPOLYTE	66510
SAINT HIPPOLYTE	3ème bureau	Mme Annette FOURNET née PIEL	23, rue du pont-levis	SAINT HIPPOLYTE	66510
SAINT HIPPOLYTE	Liste générale	M. BARRIENTOS Marto	6 rue de la tramontane	SAINT HIPPOLYTE	66510
SAINT JEAN LASSEILLE		M. Bruno BASILIO	12, rue de la Pagèse -Lot Le Vieux Puits	SAINT JEAN LASSEILLE	66300
SAINT LAURENT DE SALANQUE	1er bureau	M. Rémy BELLIS	5 impasse des camelias	SAINT LAURENT DE SALANQUE	66250
SAINT LAURENT DE SALANQUE	2ème bureau	M. René RIPOLL	8, rue des Albères	SAINT LAURENT DE SALANQUE	66250

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2016 au
31 août 2017

SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	8, avenue de l'Aspre	Mme Arlette NIVAULT née JUQUOIS	3ème bureau	M. Pierre FIERRET	130, allée Méditerranée	SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	66300
SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	12, place du Chapitre	M. André GRIEU	Liste générale	M. Jean-Marie DENNEULIN	17 chemin du Pas de las Carretes	SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	66220
SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	26 ter rue de Lesquerde	Mme Laure CANAL née SERRANO	2ème bureau	M. Alain ROBERT	26 rue des Droits de l'Enfant	SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	66220
SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	2 place Mendès-France	Mlle Valérie GARCIA	1er bureau	M. Roger GARCEAU	1 impasse Samuel Champlain	SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	66220
SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	14 avenue de Cabestany	M. Jean-Claude ROBERT	Liste générale	Mme Chantal PROST ép VANEY	34 rue Jean Charcot	SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	66570
SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	29 rue du Carignan	M. Serge JAMPY	2ème bureau	M. Etienne VIZER	23 rue Jean Cocteau	SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	66570
SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	4, rue Charles Gounod	Mme Nicole FORT	1er bureau	M. Roger GARCEAU	3 rue des Frères Lumières	SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	66570
SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	5 rue de l'Amandier	Mlle Christine SIRE	Liste générale	M. Roger GARCEAU	3 rue des Frères Lumières	SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	66220
SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	26 ter rue de Lesquerde	Mme Laure CANAL née SERRANO	2ème bureau	M. Alain ROBERT	26 rue des Droits de l'Enfant	SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	66220
SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	12, place du Chapitre	M. André GRIEU	Liste générale	M. Jean-Marie DENNEULIN	17 chemin du Pas de las Carretes	SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	66220
SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	8, avenue de l'Aspre	Mme Arlette NIVAULT née JUQUOIS	3ème bureau	M. Pierre FIERRET	130, allée Méditerranée	SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	66300

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2016 au
31 août 2017

SAINTE MARIE	1er bureau	Mme Maddy ALBRECHT	30 rue des platanes	SAINTE MARIE	66300
SAINTE MARIE	2ème bureau	Mme Reine SOLONA née BADIE	8 Allée des Pourpiers	SAINTE MARIE	66470
SAINTE MARIE	3ème bureau	M. Henri ROUX	11, rue des Amandiers	SAINTE MARIE	66470
SAINTE MARIE	4ème bureau	M. DOMINGO Jean-Claude	12, rue des vendanges	SAINTE MARIE	66470
SAINTE MARIE	Liste générale	M. Gérard LOUIS	38 rue de l'étoile de mer	SAINTE MARIE	66470
SALEILLES	1er bureau	M. Daniel GRANIER	11 rue Goya	SALEILLES	66280
SALEILLES	2ème bureau	M. Fernand BUISSON	11 rue Jules Guesde	SALEILLES	66280
SALEILLES	3ème bureau	Mme Marie-Madeleine DILLAT-BEFFARA	52, avenue de la Libération	SALEILLES	66280
SALEILLES	4ème bureau	M. Lucien DENIS	12 rue du fer à cheval	SALEILLES	66280
SALEILLES	Liste générale	M. Yvon TROUILLET	6 rue du Mas Saint Pierr	SALEILLES	66280
SALSES LE CHÂTEAU	1er bureau	M. Alban ANDREU	25 avenue de Catalogne	SALSES LE CHÂTEAU	66600
SALSES LE CHÂTEAU	2ème bureau	M. Jean BARBASTRO	1, route d'Opoul	SALSES LE CHÂTEAU	66600
SALSES LE CHÂTEAU	3ème bureau	M. Jean GISPERT	7 rue du Canigou	SALSES LE CHÂTEAU	66600
SALSES LE CHÂTEAU	Liste générale	M. Edmond RODENAS	2, clos Saint-Jean	SALSES LE CHÂTEAU	66600
TAUTAVEL		Mme Julie PARIS	8 rue Gambetta	TAUTAVEL	66720
TERRATS		M. Gérard SARRAHY	4, lotissement plein sud	TERRATS	66300
THEZA		M. Stanislas JAWOROWSKI	14 rue des Oeillets	THEZA	66200

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2016 au
31 août 2017

THUIR	1er bureau	Mme Evelynne PLA née LENGLET	11 avenue des Muscats	THUIR	66300
THUIR	2ème bureau	Mme Martine REYNAUD née MILLET	1 rue de Carignan	THUIR	66300
THUIR	3ème bureau	Mme Nadia IHALLAINE	4, rue Elsa Triolet – Logement 7	THUIR	66300
THUIR	4ème bureau	Mme Angéline RICARD née GUALLAR	36, rue Pasteur	THUIR	66300
THUIR	5ème bureau	Mme Patricia LAVAIL née GIANT	6, rue des Chevrefeuilleilles	THUIR	66300
THUIR	6ème bureau	Mme Dolorès ECOT née IBORRA	11, avenue des Acacias	THUIR	66300
THUIR	Liste générale	M. Gérard ECOT	11, avenue des Acacias	THUIR	66300
TORDERES		M. Bruno MARTIN	Route de Fourques – Mas de Madres	TORDERES	66300
TORREILLES	1er bureau	M. Louis SALVAT	4 rue Alphonse Lamartine	TORREILLES	66440
TORREILLES	2ème bureau	M. Jean-Pierre HAUW	16 lotissement Les Eglantiers	TORREILLES	66440
TORREILLES	3ème bureau	Mme Marie-Dominique MOULINE Vve FOURCADE	16, rue Frédéric Chopin	TORREILLES	6440
TORREILLES	Liste générale	Mme Nasseraz ZOZOR née MAZOUZI	7 les Patios de Torreilles	TORREILLES	66440
TOULOUGES	1er bureau	M. Patrick BARTHE	13 rue Pau Casals	TOULOUGES	66350
TOULOUGES	2ème bureau	M. René JUSTAFRÉ	826 Chemin de las Palabas	TOULOUGES	66350
TOULOUGES	3ème bureau	M. Claude PEJOUAN	14 rue Fénelon	TOULOUGES	66350
TOULOUGES	4ème bureau	Mme Ginette SZEMBEL	36, rue J. De la Bruyère	TOULOUGES	66350
TOULOUGES	5ème bureau	M. Alain CASTELLA	4, rue Federico Garcia Lorca	TOULOUGES	66350

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2016 au
31 août 2017

TOULOUGES	6ème bureau	M. Mohamed TAKROUNI	10, allée Jean Vigo	TOULOUGES	66350
TOULOUGES	7ème bureau	Mme Valérie OCAMPO	10 rue Émile Zola	TOULOUGES	66350
TOULOUGES	Liste générale	M. Antoine FONS	6, rue Garcia Lorca	TOULOUGES	66350
TRESSERRE		Mme Joëlle VILAINE	11, rue du Pla del Rey	TRESSERRE	66300
TROUILLAS	1er bureau	M. Christophe RODRIGUES PEREIRA	11 rue des Chasselas	TROUILLAS	66300
TROUILLAS	2ème bureau	Mme Myriam PUIG née SALMON	17 rue d'Alger	TROUILLAS	66300
TROUILLAS	Liste générale	M. Maxime DEJEAGER	13 avenue du Canigou	TROUILLAS	66300
VILLELONGUE SALANQUE	1er bureau	Mme Marguerite AUTIE épouse CLARA	26 rue Victor Hugo	VILLELONGUE SALANQUE	66410
VILLELONGUE SALANQUE	2ème bureau	Mme Mireille LOIRETTE épouse HAMEL	3 rue Aristide Maillol	VILLELONGUE SALANQUE	66410
VILLELONGUE SALANQUE	Liste générale	Mme Lydie LOPEZ épouse CORTALE	37 rue du printemps	VILLELONGUE SALANQUE	66410
VILLEMOLAQUE		M. Raymond DULCERES	rue du Monastir	PASSA	66300
VILLENEUVE DE LA RAHO	1er bureau	M. Gérard CORBEL	8 place du Cap Béar	VILLENEUVE DE LA RAHO	66180
VILLENEUVE DE LA RAHO	2ème bureau	M Pierre BUENO	2 rue Pau Casals	VILLENEUVE DE LA RAHO	66180
VILLENEUVE DE LA RAHO	3ème bureau	M Jean CARBONELL	5 avenue de la méditerranée	VILLENEUVE DE LA RAHO	66180
VILLENEUVE DE LA RAHO	Liste générale	Mme Véronique PETRONI ép BONDY	04 rue de Gérone	VILLENEUVE DE LA RAHO	66180
VILLENEUVE DE LA RIVIERE		Mme Jocelyne ALONSO	9 rue des Fauvettes	VILLENEUVE DE LA RIVIERE	66610

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2016 au
31 août 2017

VILLENEUVE DE LA RIVIERE	Suppléant	Mme Oumelkhir HERNANDEZ	15, rue de la Bernouze	VILLENEUVE DE LA RIVIERE	66610
VINGRAU		Mme Laure GARCEAU	5 Rue Arago	VINGRAU	66600
VIRA		M. Richard HENRIC	19 route de Boucheville	VIRA	66220



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Aménagement

Politique et
Connaissances Territoriales
Secrétariat CDAC

Dossier suivi par :

Jean-Luc Garrigue

☎ : 04.68.38.13.22

☎ : 04.68.38.13.24

✉ : jean-luc.garrigue

@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 04 octobre 2016

AVIS D'INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

LA DATE ET L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC du 19 octobre 2016 EST MODIFIÉE COMME SUIT :

la Commission départementale d'aménagement commercial se réunira le :

Lundi 17 octobre 2016

à la Préfecture, 24, Quai Sadi Carnot-Salle Erignac

L'ordre du jour de cette réunion est **modifié** comme suit :

- **14 h 30 - dossier N° 820** : Extension d'un magasin à l'enseigne LIDL à Rivesaltes.
- **15 h 30** – demande de retrait de la décision accordée à la SCI du Mas Rous et la SAS Alinéa le 23 janvier 2013 (dossier N°765).

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎Standard +33 (0)4.68.38.12.34

Renseignements : ☎INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
☎COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

DIRECCTE Occitanie

Unité Départementale
des Pyrénées-Orientales

Pôle Entreprises, Emploi et Économie
Service À la Personne

Téléphone : 04.11.64.39.10
Télécopie : 04.11.64.39.01

Affaire suivie par : Patrice JAMOT
Réfèrent régional SAP
Lrouss-ut66-dt.ansp@direccte.gouv.fr

Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistrée sous le numéro **SAP n° 513587899**

et formulée conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail.

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n° 2016-502 du 22 avril 2016 relatif au cahier des charge national des services d'aide et d'accompagnement à domicile et modifiant le code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n° 2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu le décret n° 2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu le décret n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF COOR 2016270-001 du Préfet des Pyrénées-Orientales du 26 septembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de l'Occitanie,

Vu l'arrêté UR DIRECCTE /DIRECTION/2016272-0001 du 28 septembre 2016 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Monsieur le responsable de l'Unité Départementale des Pyrénées-Orientales de la Direccte Occitanie.

Vu le certificat délivré le 23 juin 2016 par AFNOR CERTIFICATION pour la période du 23 juin 2016 au 21 juin 2017.

Le Préfet des Pyrénées-Orientales Chevalier de la légion d'honneur, et par délégation, le responsable de l'unité départementale des Pyrénées-Orientales,

CONSTATE,

Qu'une demande de déclaration et une demande d'agrément dans le cadre des services à la personne ont été déposées auprès de l'unité départementale des Pyrénées-Orientales de la DIRECCTE Occitanie, le 1^{er} juillet 2016, par la SARL O2 PERPIGNAN, représentée par Madame Virginie MACCOTTA RIO en sa qualité de gérante, dont le siège social est situé 32 avenue Georges Guynemer 66000 PERPIGNAN.

Et qu'après examen du dossier, la déclaration a été constatée conforme.

Cette déclaration a été enregistrée sous le n° SAP 513587899.

La structure exerce son activité selon le mode suivant :

- Activité prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes à l'exclusion de toute autre :

Activité (s) relevant uniquement de la déclaration :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage
- Travaux de petit bricolage dits « homme toutes mains »
- Garde d'enfant de plus de trois ans à domicile (à l'exclusion des enfants handicapés)
- Soutien scolaire à domicile et/ou cours à domicile
- Préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux courses
- Livraison de courses à domicile (*cette activité doit être comprise dans une offre globale de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile*)
- Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exception des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes
- Maintenance entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante) (*cette activité doit être comprise dans une offre globale de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile*)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile (Hors personnes âgées personnes handicapées) du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives (*cette activité doit être comprise dans une offre globale de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile*)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle (Hors personnes âgées personnes handicapées) dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante) (*cette activité doit être comprise dans une offre globale de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile*)
- Assistance aux personnes (Hors personnes âgées personnes handicapées) qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile (incluant garde malade sauf soins) à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux
- .

Activité (s) relevant de la déclaration et soumise (s) à agrément pour le département 66 :

- Garde d'enfants de moins de trois ans à domicile (y compris enfants handicapés)

- Accompagnement des enfants de moins de trois ans dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante) *(cette activité doit être comprise dans une offre globale de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile)*

Activité (s) relevant de la déclaration et soumise (s) à autorisation :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou aux personnes atteintes de pathologies chroniques qui ont besoin de telles prestations à domicile, ou l'aide personnelle à domicile aux familles fragilisées (incluant garde-malade sauf soins) à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues à l'article L 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endotrachéales (en mode prestataire)
- Accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées ou des personnes atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante) (en mode prestataire)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, des personnes handicapées ou des personnes atteintes de pathologies chroniques du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives (en mode prestataire)

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R 7232.20 du Code du Travail, et ne sont pas limités dans le temps.

Ces prestations seront exclusivement réalisées au domicile des particuliers ou dans leur environnement immédiat.

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Toutefois, en application des articles L 7232.1 et R 7232.1 à R 7232.17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D7231.1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités.

Toutefois, en application de l'article D 312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

L'enregistrement de la déclaration peut faire l'objet d'un retrait dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail, si l'organisme :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées au 4^e, 5^e, et 6^e de l'article R 7235-19 ou à l'article R 7232-21 (fourniture d'états mensuels d'activité, tableau statistique annuel, bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée avant la fin de l'année de l'année en cours)
- exerce des activités autres que celles figurant dans la présente déclaration.

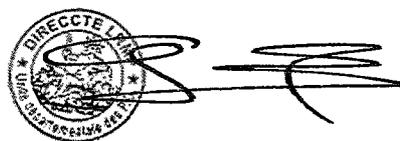
Le retrait de l'enregistrement de la déclaration entraîne la perte du bénéfice des dispositions de l'article L7233-2 du code du travail et des dispositions de l'article L 241 10 du code de la sécurité sociale.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de l'enregistrement de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale des Pyrénées-Orientales qui modifiera le récépissé initial.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 3 octobre 2016

Pour le préfet des Pyrénées-Orientales,
Et par subdélégation du DIRECCTE Occitanie,
Le responsable de l'Unité Départementale,

The image shows a circular official stamp on the left and a handwritten signature on the right. The stamp contains the text 'DIRECCTE L.P.O.' at the top, 'UNITE DEPARTEMENTALE' at the bottom, and a central emblem with a map of the Pyrénées-Orientales region. The signature is written in black ink over the stamp.

Jacques COLOMINES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

DIRECCTE Occitanie

Unité Départementale
des Pyrénées-Orientales

Pôle Entreprises, Emploi et Économie
Service À la Personne

Téléphone : 04.11.64.39.10
Télécopie : 04.11.64.39.01

Affaire suivie par : Patrice JAMOT
réfèrent régional SAP
Lrouss-ut66.dt-ansp@direccte.gouv.fr

ARRETE N° UD DIRECCTE/EPDL/2016277-0001

PORTANT RENOUELEMENT D'AGREMENT
D'UN ORGANISME DE SERVICES AUX PERSONNES

AGREMENT: n° SAP : 513587899

LE PRÉFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n° 2016-502 du 22 avril 2016 relatif au cahier des charge national des services d'aide et d'accompagnement à domicile et modifiant le code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n° 2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

Vu la Loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

Vu l'Article 4 de l'ordonnance n° 2005-1477 du 1er décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Vu les articles L 7231-1 à L 7234-1 et D 7231-1 du code du travail.

Vu l'article D 312-6-2 du code de l'action sociale et des familles.

Vu l'Arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges relatif à l'Agrément prévu par les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail.

Vu les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives aux chèques emploi-service universel et aux services à la personne

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF COOR 2016270-001 du Préfet des Pyrénées-Orientales du 26 septembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de l'Occitanie,

Vu l'arrêté UR DIRECCTE /DIRECTION/2016272-0001 du 28 septembre 2016 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Monsieur le responsable de l'Unité Départementale des Pyrénées-Orientales de la Direccte Occitanie.

Vu la demande d'agrément présentée le 1^{er} juillet 2016, par la SARL O2 PERPIGNAN dont le siège social est situé 32, avenue Georges Guynemer 66000 PERPIGNAN et représentée par Madame Virginie MACCOTTA RIO en sa qualité de responsable d'agence.

Vu le certificat délivré le 23 juin 2016 par AFNOR CERTIFICATION pour la période du 23 juin 2016 au 21 juin 2017.

Sur proposition du responsable de l'unité départementale des Pyrénées Orientales, de la DIRECCTE Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

ARRETE :

ARTICLE 1ER :

La SARL O2 PERPIGNAN est agréée conformément aux dispositions des articles L7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail, pour la fourniture de services aux personnes sur le territoire du département des Pyrénées Orientales.

ARTICLE 2 :

Le présent agrément demeure valable à compter du 18 octobre 2016 pour une durée de cinq ans. La demande de renouvellement doit être déposée au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.

Pour les organismes certifiés l'agrément sera renouvelé tacitement dès lors que le champ et le référentiel qualité de la certification répondent aux prescriptions légales et réglementaires relatives aux services à la personne.

ARTICLE 3 :

La SARL O2 PERPIGNAN est agréée pour l'activité suivante :

Activités prestataires

ARTICLE 4

La SARL O2 PERPIGNAN est agréée pour effectuer les prestations suivantes :

- Garde d'enfants de moins de trois ans à domicile (y compris enfants handicapés)
- Accompagnement des enfants de moins de trois ans dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante)
(cette activité doit être comprise dans une offre globale de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile)

ARTICLE 5

Si l'organisme envisage de fournir des activités ou de fonctionner selon des modes d'intervention autres que ceux pour lesquels il est agréé ou de déployer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

La demande devra préciser les modifications envisagées et les moyens nouveaux correspondants dans les conditions fixées par la réglementation.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité départementale.

ARTICLE 6

L'agrément peut faire l'objet d'une décision de retrait dès lors que l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles L 7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail,
- ne respecte pas la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,
- exerce des activités autres que celles déclarées dans la demande d'agrément,
- n'est pas en mesure de justifier à tout moment du caractère exclusif de son activité de service ou de la qualification des intervenants,
- ne transmet pas au Préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

ARTICLE 7 :

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L 7233.2 du code du travail et L 241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L 7232.1.2)

ARTICLE 8 :

L'organisme de services à la personne s'engage à remplir les renseignements statistiques, mensuels et annuels, prévus par le logiciel NOVA affecté au suivi des services à la personne, ou demandés par la DIRECCTE Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées - Unité Départementale des Pyrénées Orientales.

ARTICLE 9 :

Le présent arrêté peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE – Unité départementale des Pyrénées-Orientales, ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, Direction Général des Entreprises, mission des services à la personne, 6, rue Louise Weiss, 75703 PARIS cedex 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6, rue Pitot, 34000 MONTPELLIER.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

ARTICLE 10 :

Le responsable de l'unité départementale des Pyrénées Orientales est chargé, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées -Orientales.

Fait à Perpignan, le 3 octobre 2016

Pour le préfet des Pyrénées-Orientales,
Et par subdélégation du DIRECCTE Occitanie
Le responsable de l'Unité Départementale,



Jacques COLOMINES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

DIRECCTE Occitanie

Unité Départementale
des Pyrénées-Orientales

Pôle Entreprises, Emploi et Économie
Service À la Personne

Téléphone : 04.11.64.39.10
Télécopie : 04.11.64.39.01

Affaire suivie par : Patrice JAMOT
Réfèrent régional SAP
Lrouss-ut66.dt-ansp@direccte.gouv.fr

Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistrée sous le numéro **SAP n° 776190951**

et formulée conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail.

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n° 2016-502 du 22 avril 2016 relatif au cahier des charge national des services d'aide et d'accompagnement à domicile et modifiant le code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n° 2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu le décret n° 2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu le décret n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF COOR 2016270-001 du Préfet des Pyrénées-Orientales du 26 septembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de l'Occitanie,

Vu l'arrêté UR DIRECCTE /DIRECTION/2016272-0001 du 28 septembre 2016 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Monsieur le responsable de l'Unité Départementale des Pyrénées-Orientales de la Direccte de l'Occitanie.

Vu l'autorisation n° 389/07 délivrée à l'organisme le 20 avril 2007 par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales,

Le Préfet des Pyrénées-Orientales Chevalier de la légion d'honneur, et par délégation, le responsable de l'unité départementale des Pyrénées-Orientales,

CONSTATE,

Qu'une demande de déclaration dans le cadre des services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale des Pyrénées-Orientales de la DIRECCTE de l'Occitanie, le 30 juin 2016, par l'association Joseph SAUVY, représentée par Madame Christine PARADIS en sa qualité de Directrice du service d'aide à domicile, dont le siège social est situé 23, rue François Broussais CS 20007, 66000 PERPIGNAN.

Et qu'après examen du dossier, la déclaration a été constatée conforme.

Cette déclaration a été enregistrée sous le n° SAP 776190951.

La structure exerce son activité selon le mode suivant : Activité prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes à l'exclusion de toute autre :

Activité (s) relevant uniquement de la déclaration :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux courses
- Livraison de repas à domicile (*cette activité doit être comprise dans une offre globale de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile*)
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle (Hors personnes âgées personnes handicapées) dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante) (*cette activité doit être comprise dans une offre globale de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile*)
- Assistance aux personnes (Hors personnes âgées personnes handicapées) qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile (incluant garde malade sauf soins) à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux

Activité (s) relevant de la déclaration et soumise (s) à autorisation :

- Accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées ou des personnes atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante) (en mode prestataire)
- Accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées ou des personnes atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante) (en mode prestataire)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, des personnes handicapées ou des personnes atteintes de pathologies chroniques du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives (en mode prestataire)

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R 7232.20 du Code du Travail, et ne sont pas limités dans le temps.

Ces prestations seront exclusivement réalisées au domicile des particuliers ou dans leur environnement immédiat.

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Toutefois, en application des articles L 7232.1 et R 7232.1 à R 7232.17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D7231.1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités.

Toutefois, en application de l'article D 312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

L'enregistrement de la déclaration peut faire l'objet d'un retrait dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail, si l'organisme :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées au 4è, 5è, et 6è de l'article R 7235-19 ou à l'article R 7232-21 (fourniture d'états mensuels d'activité, tableau statistique annuel, bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée avant la fin de l'année de l'année en cours)
- exerce des activités autres que celles figurant dans la présente déclaration.

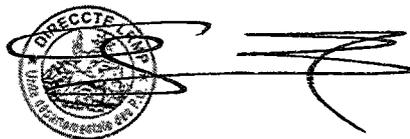
Le retrait de l'enregistrement de la déclaration entraîne la perte du bénéfice des dispositions de l'article L7233-2 du code du travail et des dispositions de l'article L 241 10 du code de la sécurité sociale.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de l'enregistrement de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale des Pyrénées-Orientales qui modifiera le récépissé initial.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 3 octobre 2016

Pour le préfet des Pyrénées-Orientales,
Et par subdélégation du DIRECCTE Occitanie,
Le responsable de l'Unité Départementale,

A circular official stamp of the DIRECCTE Occitanie is positioned to the left of a handwritten signature. The stamp contains the text 'DIRECCTE OCCITANIE' and 'UNITE DEPARTEMENTALE DES PYRENEES-ORIENTALES'. The signature is a stylized, cursive script.

Jacques COLOMINES





PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

DIRECCTE Occitanie

Unité Départementale
des Pyrénées-Orientales

Pôle Entreprises, Emploi et Économie
Service À la Personne

Téléphone : 04.11.64.39.10
Télécopie : 04.11.64.39.01

Affaire suivie par : Patrice JAMOT
Réfèrent régional SAP
Lrouss-ut66.dt-ansp@direccte.gouv.fr

Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistrée sous le numéro **SAP n° 266600378**

et formulée conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail.

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n° 2016-502 du 22 avril 2016 relatif au cahier des charge national des services d'aide et d'accompagnement à domicile et modifiant le code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n° 2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu le décret n° 2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu le décret n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF COOR 2016270-001 du Préfet des Pyrénées-Orientales du 26 septembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de l'Occitanie,

Vu l'arrêté UR DIRECCTE /DIRECTION/2016272-0001 du 28 septembre 2016 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Monsieur le responsable de l'Unité Départementale des Pyrénées-Orientales de la Direccte de l'Occitanie.

Vu l'autorisation délivrée à l'organisme le 3 février 2009 par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales,

Le Préfet des Pyrénées-Orientales Chevalier de la légion d'honneur, et par délégation, le responsable de l'unité départementale des Pyrénées-Orientales,

CONSTATE,

Qu'une demande de déclaration dans le cadre des services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale des Pyrénées-Orientales de la DIRECCTE de l'Occitanie, le 28 juillet 2016, par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de CANET EN ROUSSILLON, représentée par Madame Natacha VERT en sa qualité de directrice, dont le siège social est situé 1, impasse Mermoz 66140 CANET EN ROUSSILLON.

Et qu'après examen du dossier, la déclaration a été constatée conforme.

Cette déclaration a été enregistrée sous le n° SAP 266600378.

La structure exerce son activité selon le mode suivant :

- Activité prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes à l'exclusion de toute autre :

Activité (s) relevant uniquement de la déclaration :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage
- Travaux de petit bricolage dits « homme toutes mains »
- Préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux courses
- Livraison de repas à domicile (*cette activité doit être comprise dans une offre globale de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile*)
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé (*cette activité doit être comprise dans une offre globale de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile*)
- Livraison de courses à domicile (*cette activité doit être comprise dans une offre globale de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile*)
- Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exception des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes
- Assistance administrative à domicile
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile (Hors personnes âgées personnes handicapées) du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives (*cette activité doit être comprise dans une offre globale de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile*)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle (Hors personnes âgées personnes handicapées) dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante) (*cette activité doit être comprise dans une offre globale de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile*)
- Assistance aux personnes (Hors personnes âgées personnes handicapées) qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile (incluant garde malade sauf soins) à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux.

.../...

Activité (s) relevant de la déclaration et soumise (s) à autorisation :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou aux personnes atteintes de pathologies chroniques qui ont besoin de telles prestations à domicile, ou l'aide personnelle à domicile aux familles fragilisées (incluant garde-malade sauf soins) à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues à l'article L 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales (en mode prestataire)
- Accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées ou des personnes atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante) (en mode prestataire)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, des personnes handicapées ou des personnes atteintes de pathologies chroniques du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives (en mode prestataire)

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R 7232.20 du Code du Travail, et ne sont pas limités dans le temps.

Ces prestations seront exclusivement réalisées au domicile des particuliers ou dans leur environnement immédiat.

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Toutefois, en application des articles L 7232.1 et R 7232.1 à R 7232.17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D7231.1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités.

Toutefois, en application de l'article D 312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

L'enregistrement de la déclaration peut faire l'objet d'un retrait dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail, si l'organisme :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées au 4^e, 5^e, et 6^e de l'article R 7235-19 ou à l'article R 7232-21 (fourniture d'états mensuels d'activité, tableau statistique annuel, bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée avant la fin de l'année de l'année en cours)
- exerce des activités autres que celles figurant dans la présente déclaration.

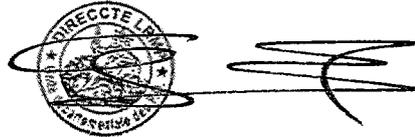
Le retrait de l'enregistrement de la déclaration entraîne la perte du bénéfice des dispositions de l'article L7233-2 du code du travail et des dispositions de l'article L 241 10 du code de la sécurité sociale.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de l'enregistrement de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale des Pyrénées-Orientales qui modifiera le récépissé initial.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 3 octobre 2016

Pour le préfet des Pyrénées-Orientales,
Et par subdélégation du DIRECCTE Occitanie,
Le responsable de l'Unité Départementale,

The image shows the official seal of the DIRECCTE Occitanie, which is a circular emblem containing a map of the Occitanie region and the text 'DIRECCTE OCCITANIE' and 'UNITE DEPARTEMENTALE'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.

Jacques COLOMINES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

DÉCISION RELATIVE À L'ORGANISATION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL DANS LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Occitanie,

VU le code du travail, notamment le livre 1^{er} de la huitième partie,

VU le décret n° 97 du 18 avril 1997 modifié portant statut particulier du corps des contrôleurs du travail,

VU le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

VU le décret 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

VU l'arrêté du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du 4 janvier 2016 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Occitanie,

VU l'arrêté du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du 4 janvier 2016 modifié, relatif à l'affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail dans l'unité de contrôle et dans les sections d'inspection du département des Pyrénées-Orientales,

VU la décision du 26 septembre 2016 portant délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, à Monsieur Jacques COLOMINES, responsable de l'unité départementale des Pyrénées-Orientales,

DÉCIDE

Article 1

Pour le contrôle de l'application de la législation du travail dans les établissements des Pyrénées-Orientales dont l'effectif est égal ou supérieur à 50 salariés, les inspecteurs du travail listés dans le tableau ci-dessous exercent à titre transitoire la suppléance des contrôleurs du travail affectés dans les sections territoriales d'inspection suivantes :

Section d'inspection	Contrôleur du travail titulaire	Inspecteur du travail suppléant
Section 660108	Didier RESPAUT	David SERRANO
Section 660110	Murielle BOZZANO	Nicolas IBARZ

Article 2

Lorsqu'en application du code du travail, les décisions administratives relèvent de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail, cette compétence est exercée dans les différentes sections d'inspection de l'unité de contrôle des Pyrénées-Orientales, conformément au tableau suivant :

Section d'inspection	Agent de contrôle titulaire	Inspecteur du travail compétent pour les décisions
Section 660101	Anne-Marie GRAND	Anne-Marie GRAND
Section 660102	Sébastien LACAÏLLE	Sébastien LACAÏLLE
Section 660103	Isabelle BERDAGUER	Isabelle BERDAGUER
Section 660104	Anne-Sophie BOUQUIE	Anne-Sophie BOUQUIE
Section 660105	Patrick MAGNOUAT	Michel PEREZ
Section 660106	Bernadette BACO	Anne-Sophie BOUQUIE
Section 660107	Maguy AUMONT	Maguy AUMONT
Section 660108	Didier RESPAUT	David SERRANO
Section 660109	David SERRANO	David SERRANO
Section 660110	Murielle BOZZANO	Nicolas IBARZ
Section 660111	Michel PEREZ	Michel PEREZ
Section 660112	Nicolas IBARZ	Nicolas IBARZ

Article 3

La responsable de l'unité de contrôle est chargée de veiller à l'application de la présente décision.

Article 4

La présente décision, qui abroge la décision du 17 juin 2016, sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du département des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 4 octobre 2016

Pour le directeur régional,
Et par délégation,
Le directeur de l'unité départementale,


Jacques COLOMINES

